

Loi n° 1.545 du 20 avril 2023 portant approbation de ratification de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Principauté de Monaco concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	20 avril 2023
Publication	Journal de Monaco du 28 avril 2023 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2023/04-20-1.545@2023.04.29>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Est approuvée, en application du chiffre 2° du deuxième alinéa de l'article 14 de la Constitution, la ratification de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Principauté de Monaco concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information, signé le 15 juillet 2021 par la Principauté.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Voir l'Ordonnance Souveraine n° 9.965 du 30 juin 2023 rendant exécutoire l'Accord entre la Principauté de Monaco et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information, signé à Luxembourg le 15 juillet 2021.

Liens

1. Journal de Monaco du 28 avril 2023
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8640>